

CONDICIONES GENERALES

- I. INTRODUCTION
- II. PRIX
- III. CONDITIONS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT
- IV. ASSURANCE ANNULATION
- V. CAUTION DE GARANTIE
- VI. REMISE DES CLÉS ET DÉPARTS
- VII. CONDITIONS D'UTILISATION
- VIII. ALTERNATIVE OU ANNULATION DE CONTRAT
- IX. PRESTATIONS ET RESPONSABILITÉS
- X. PLAINTES
- XI. DURÉE DE VALIDITÉ ET TRIBUNAL COMPÉTENT

I.- INTRODUCTION

Les conditions générales de la réservation de la location font partie intégrante du contrat entre "le client" (ci-après Vous, votre ou vos) et Villa Rent Inc., dont le domicile social se trouve à Eikenlaan 4^a, 3972 AS Driebergen, Hollande, et dont le Code Fiscal en Hollande est NL 814220800 B01 (ci-après, nous ou notre). La signature du contrat entraîne l'acceptation de toutes les conditions.

Le fait de faire une demande de location par l'intermédiaire de la centrale de réservations Villa Rent Inc., implique également l'acceptation des conditions particulières de chaque logement.

Villa Rent Inc. intervient en tant que mandataire du propriétaire de chaque logement loué (logement) pendant la durée de cette location.

"Casa Bonita" intervient seulement et exclusivement en tant que mandataire de Villa Rent Inc., et ses services se limitent uniquement et exclusivement au nettoyage, aménagement, supervision de l'état du logement, remise et réception des clés, et toute autre gestion sollicitée par Villa Rent INC. La relation de location se fera donc toujours directement et exclusivement entre l'entreprise de location et le locataire.

II. PRIX

Les prix publiés des maisons et des appartements sont toujours hebdomadaires et selon nos listes. En principe, le séjour minimum est de sept nuits avec arrivée et départ le samedi. En basse et moyenne saison, l'arrivée et le départ dans les logements pourra avoir lieu un autre jour de la semaine et, dans certains cas, les séjours pourront être plus brefs.

Dans les prix sont compris la mise à disposition du logement entièrement équipé, l'ensemble des charge inhérentes à la maison (l'IVA, les impôts locaux, de copropriété ou touristiques le cas échéant), l'entretien et le nettoyage des piscines et des jardins.

Les frais de dossier ainsi que l'assurance annulation, facultative mais vivement conseillée, ne sont pas compris dans les prix.

Les frais extras comme le nettoyage final, le linge de maison (draps et serviettes), l'air conditionné, le chauffage en hiver et d'autres frais comme les lits supplémentaires, les berceaux, les chaises hautes pour bébé, les suppléments pour les animaux, les changements hebdomadaires de draps et autres frais qui pourraient apparaître lors de la réservation, peuvent être ou ne pas être inclus dans le prix, en fonction de chaque logement.

Dans tous les cas, tous les extras seront indiqués dans le contrat-bon de réservation, ainsi que le montant exact à payer.

III. RÉSERVATION ET PAIEMENT

La réservation et le contrat se font à des consommateurs finaux, déclinant toute responsabilité pour les préjudices dérivés des pertes de bénéfices d'entreprise.

La réservation de location peut-être conclue par écrit, par téléphone, par fax ou sur Internet.

Vous recevrez une confirmation de la réservation avec un contrat-bon. En fonction du logement choisi, vous devrez renvoyer ce contrat dûment accepté et signé.

Il y a plusieurs modes de paiement possibles : virement bancaire, carte de crédit (Visa ou Mastercard), ou en espèces. Les chèques et les chèques vacances ne sont pas admis.

En général, on demandera un acompte dans un délai maximum de sept jours. C'est seulement à ce moment là que la réservation sera considérée ferme et que les conditions générales et particulières seront acceptées. Le solde restant devra être payé selon ce qui est stipulé dans le contrat-bon de location. Il est habituel de demander la totalité du montant de la réservation moins de soixante jours avant le début de la location ou un paiement directement lors de la remise des clés mais seulement en espèces.

En cas de non respect des délais exigés, la réservation pourra être annulée automatiquement et sans avis préalable. Voir conditions particulières du logement.

IV. ASSURANCE ANNULATION

Le client pourra souscrire une garantie d'annulation de sa réservation à hauteur d'un pourcentage du montant de la réservation et en fonction du logement. Cette garantie couvrira une éventuelle annulation pour force majeure (licenciement, accident, maladie ou décès). Dans tous les cas, la justification devra être envoyée par lettre recommandée. Les frais d'annulation seront calculés en fonction de la date de réception de cette lettre. Au cas où le client déciderait unilatéralement d'abrégé son séjour, il n'aura droit à aucun remboursement, indépendamment de la raison pour laquelle il a pris cette décision. Voir conditions particulières du logement.

V. CAUTION DE GARANTIE

Une caution est exigée en fonction du logement. Cette caution est utilisée comme une garantie de bon usage, de conservation du mobilier, des ustensiles et des conditions d'utilisation et de départ. Ce montant sera versé par carte de crédit le jour de votre arrivée et ne sera à aucun moment débité de votre compte sauf en cas de litige. Le formulaire imprimé de la caution sera rendu une semaine après la fin de vos vacances par lettre recommandée après avoir vérifié l'état du logement. Voir conditions particulières du logement.

VI. REMISE DES CLÉS ET DÉPARTS

La remise des clés aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure indiquées dans le contrat-bon de réservation. Au cas où vous ne respecteriez pas ces horaires, les jours fériés ou le dimanche, vous devrez contacter l'entreprise d'accueil pour coordonner la remise des clés. Dans ce cas, il est habituel de demander un supplément. Après 48 h sans nouvelle du client, nous considérons que la réservation est annulée, sans possibilité de remboursement. Les départs auront lieu avant 10h00 du matin et le logement devra être laissé dans le même état dans lequel il a été trouvé : rangé et sans ordures accumulées. Si tel n'était pas le cas, on demandera un supplément ou dans des situations graves, cela entraînera la perte de la caution versée. Voir conditions particulières.

VII. CONDITIONS D'UTILISATION

Le nombre de personnes par logement ne peut dépasser celui de la capacité indiquée dans le contrat-bon de votre réservation, même pas durant le séjour. Vous ne pourrez pas non plus changer l'identité de plus de cinquante pour cent des personnes qui ont commencé à occuper le logement. La plupart des propriétaires ne permettent pas d'organiser des fêtes dans leurs maisons ou de réunir des groupes formés entièrement par des jeunes mineurs de vingt-cinq ans et du même sexe. Dans ces cas, notre autorisation par écrit devra figurer dans la réservation. De même, les animaux ne sont admis que si cela est spécifié expressément dans le contrat-bon de réservation. La vaisselle, les couverts et les ustensiles de cuisine ne sont pas compris dans le nettoyage final. Le fait de descendre les ordures accumulées dans les conteneurs les plus proches n'est pas non plus compris. Vous devez permettre à l'agence ou au personnel autorisé d'accéder au logement pendant votre séjour pour vérifier que ces obligations sont bien respectées. L'agence se réserve le droit d'annuler la location en cas de doute raisonnable sur la possibilité d'occasionner des dommages graves à la propriété. Le non respect des conditions d'utilisation et/ou de départ, entraînera la rescision automatique du contrat et la perte de la caution de garantie. Voir conditions particulières.

VIII. ALTERNATIVE OU ANNULATION DE CONTRAT

Villa Rent Inc. se réserve le droit de remplacer le logement réservé par un autre possédant des caractéristiques semblables en cas d'imprévu grave. En cas de force majeure Villa Rent Inc. peut annuler le contrat en remboursant le montant total versé.

IX. PRESTATIONS ET RESPONSABILITÉS

Sauf erreur de transcription, les renseignements relatifs à la description du logement, sont établis de bonne foi et de manière soignée d'après les indications fournies par le régisseur ou le propriétaire dont il est seul responsable. De plus, le régisseur, à titre d'intermédiaire du service ne peut être responsable d'éventuelles modifications qui pourraient affecter le logement ou les environs du logement : bruits, travaux, coupures d'énergie. Il n'est pas non plus responsable de la négligence ou de l'omission de services imputables à des tiers ainsi que des cas de force majeure ou des contretemps imprévus dont le régisseur pourra répondre. Le propriétaire ni le régisseur de logement ne sont responsables des dommages ou des préjudices (blessures, maladie, décès, dommages matériels ou vol) encourus par le client ou par les personnes l'accompagnant. En effet, ils en sont seuls responsables et ils devront donc veiller à leur sécurité et à leurs effets personnels. L'utilisation de la piscine et des autres installations mises à disposition des logements sera sous la responsabilité des utilisateurs.

X. PLAINTES

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vous passiez de bonnes vacances. Cependant, nous sommes à l'écoute des éventuelles plaintes ou des suggestions que vous souhaiteriez nous transmettre et vous pouvez être sûr que nous trouverons une solution rapide et satisfaisante à ces problèmes. Nous vous conseillons en cas d'incident de le communiquer immédiatement à votre agence et ceci afin de pouvoir résoudre le problème le plus rapidement possible. Certaines déficiences (fonctionnement de certaines installations par exemple) ne peuvent être détectées qu'à votre arrivée, Nous vous demandons donc de vérifier le bon fonctionnement des celles-ci et de nous communiquer tout incident.

XI.

La relation contractuelle sera soumise au bureau d'arbitrage de Benidorm.